

Plan d'actions Economie et emploi pour les quartiers prioritaires de la MEL

2018 - 2021



Table des matières

Introduction	4
PRIORITE 1 : Impliquer l’entreprise comme partenaire de l’emploi	8
Engagement 1 : Clause d’insertion	9
Engagement 2 : Emplois francs	10
Engagement 3 : Invest in city people	11
Engagement 4 : Charte Entreprises et Quartiers et RSE	12
Engagement 4a : Diversité, un atout.....	13
PRIORITE 2 : Développer des initiatives économiques	15
Engagement 5 : Fabrique MEL Entreprendre	16
Engagement 5-A : L’intelligence collective au service de la création d’activité.....	18
Engagement 5-B : Appel à projet « Entreprendre autrement avec la MEL ».....	19
Engagement 5-C : Incubateur culinaire « Food Job Fabrique » dans le cadre du projet européen Tast’in Fives	20
Engagement 6 : Expérimentation Territoriale contre le chômage de longue durée	22
Engagement 7 : Territoire’s Agency	24
PRIORITE 3 : Créer des liens entre les jeunes et le monde économique	26
Engagement 8 : Une orientation, une formation, un métier	27
Engagement 9 : Start-up Emploi.....	28
PRIORITE 4 : Accompagner vers l’emploi	29
en levant les freins au recrutement	29
Engagement 10 : Emploi connect – Sport pour l’emploi.....	30
Engagement 11 : Mobile pour l’emploi.....	32
Engagement 12 : L’insertion professionnelle des NEETS dans le cadre du projet européen EYES...	33
PRIORITE 5 : Structure l’aménagement des sites NPRU	35
Engagement 13 : L’aménagement économique au sein des sites NPRU	36
Engagement 14 : La transformation de projets dormants en activités économiques.....	38
Engagement 15 : L’occupation transitoire des espaces vacants.....	39
PRIORITE 6 : Contribuer au changement d’image des quartiers	40
Engagement 16 : MEL toi du Territoire	41
Engagement 17 : Marketing territorial et ambassadeurs des quartiers	42
Gouvernance et Evaluation : deux conditions de réussite	44



La gouvernance du plan d'actions économie et emploi.....	45
Evaluer pour évoluer.....	47
Les prochaines étapes du plan d'actions économie et emploi du contrat de ville	48

Introduction

Suite à la loi de 2014 qui a fait des intercommunalités les pilotes du contrat de ville, le développement économique et l'emploi sont au premier plan des priorités de la Politique de la Ville.

L'objectif aujourd'hui est de réinvestir à travers le nouveau contrat des axes économiques pour le développement des quartiers (formation, qualification des habitants, création d'activités, économie sociale et solidaire, aménagements économiques...) et ce, dans un contexte d'extension des zones de pauvreté et de fort décrochage de certains territoires avec un appauvrissement accru de la population.

A titre d'exemple, le taux de pauvreté des quartiers prioritaires métropolitains est supérieur de 26 points à la moyenne métropolitaine. Dans les quartiers prioritaires, 44% de la population vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté¹, contre 18% en moyenne dans l'ensemble de la Métropole. De plus, 30% des allocataires de la CAF des quartiers prioritaires vivent avec un revenu constitué à 100% d'allocations, contre une moyenne de 20% dans la Métropole.

Concernant le taux d'emploi, il s'élève à 44% dans les quartiers prioritaires, contre 59% pour la Métropole. Cet écart de 15 points devrait être réduit de moitié comme le prévoit le Contrat de Ville.

Ces quartiers prioritaires regorgent pourtant d'atouts importants en termes de ressources humaines, d'activités innovantes, de sites d'excellentes et de potentiel en termes de développement économique.

L'enjeu pour la Métropole Européenne de Lille (MEL) est donc de mettre en place une stratégie afin que le développement économique, dans sa double dimension endogène et exogène, puisse bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires.

Cette stratégie ne peut que se construire qu'en respectant les différents niveaux de coopération. En effet, ils sont indispensables à l'élaboration d'une politique publique intelligente et constructive.

C'est pourquoi, la Métropole Européenne de Lille, en lien avec ses partenaires (Communes, entreprises, institutions, associations, habitants...), a travaillé à l'élaboration d'un plan d'actions économie et emploi du Contrat de Ville devant intensifier l'intervention de la MEL en faveur de ces territoires tout en renversant l'image de ces quartiers.

Cette démarche de concertation s'est construite à travers la mise en place d'un groupe d'acteurs réunissant les parties prenantes du développement économique et de l'emploi dans les quartiers du contrat de ville, ainsi que les institutions partenaires. Afin d'atteindre les ambitions affichées, la MEL a organisé des ateliers de réflexion à l'échelle du Contrat de Ville, des ateliers de définition des potentiels économiques des sites NPRU, et a associé les entreprises des territoires et les conseils citoyens à la démarche.

¹ Seuil de pauvreté : 60% du revenu médian national.

La MEL s'est ainsi appuyée sur les travaux résultant de cette émulation collective. Ainsi, les 17 engagements compilés dans le plan d'actions qui suit, se regroupent à travers 6 priorités :

- Rapprocher les jeunes du monde économique
- Accompagner vers l'emploi en levant les freins au recrutement
- Impliquer l'entreprise comme partenaire de l'emploi
- Développer des initiatives économiques
- Structurer l'aménagement économique des sites NPRU
- Contribuer au changement d'image des quartiers

En parallèle, le MEL souhaite s'appuyer sur deux axes transversaux alliant outils et modes de faire collaboratifs :

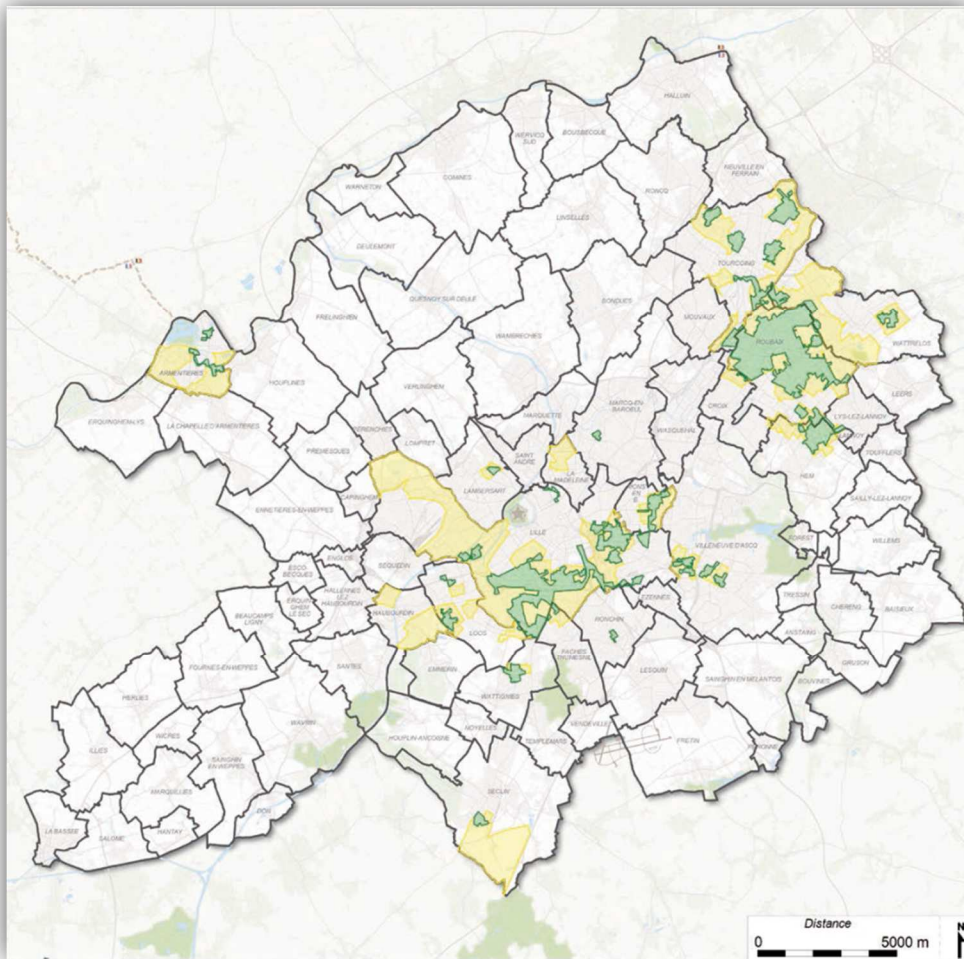
- Assurer une gouvernance nouvelle, forte et proche des territoires
- Evaluer pour évoluer

Ce plan d'actions sera proposé pour validation au Conseil Métropolitain du 15 juin 2018.

6 priorités pour 17 engagements

- Priorité 1 : Rapprocher les jeunes du monde économique
- Priorité 2 : Accompagner vers l'emploi en levant les freins au recrutement
- Priorité 3 : Impliquer l'entreprise comme partenaire de l'emploi
- Priorité 4 : Développer des initiatives économiques
- Priorité 5 : Structurer l'aménagement économique des sites NPRU
- Priorité 6 : Contribuer au changement d'image des quartiers

La géographie prioritaire à la MEL



- **Les quartiers prioritaires (en vert)**

- 26 quartiers implantés sur 21 communes
- 199 060 habitants
- 18% de la population de la MEL

- **Les quartiers de veille (en jaune)**

- Implantés sur 18 communes
- 158 160 habitants
- 14% de la population de la MEL

Environ 357 000 personnes, soit 30 % de la population totale de la MEL habitent en quartiers prioritaires ou de veille

- **NPRU**

- 9 sites sur 8 communes

PRIORITE 1

Impliquer l'entreprise comme partenaire de l'emploi

Enjeux

- Développer les compétences des habitants des quartiers pour dynamiser leurs chances de recrutement
- Favoriser le recrutement d'habitants de quartiers par le monde économique de proximité
- Développer l'implication et l'engagement des entreprises en faveur des quartiers et de leurs habitants
- Renforcer le partenariat entre les services publics et les entreprises afin de mieux tenir compte des besoins de celles-ci dans la préparation des publics

4 engagements

- Clause d'insertion
- Emplois francs
- Invest in city people
- RSE et Charte Entreprises et Quartiers

Engagement 1 : Clause d'insertion

Contexte

La MEL a mis en place depuis 2009, une politique publique d'insertion par l'économie en faisant de la commande publique un levier pour l'emploi. C'est ainsi que, depuis 2012, la clause d'insertion profite annuellement à 300 résidents de la MEL, dont la moitié réside en quartiers prioritaires. Cette pratique qui permet de se saisir de l'opportunité d'un contrat (marché public, concession de service public, partenariat public/privé) pour engager les publics en difficulté dans un parcours d'insertion durable peut encore gagner en efficacité. En effet, seulement 5% de marchés sont clausés à la MEL. Davantage de clauses au sein des contrats, entraînerait davantage d'heures réservées, et par conséquent davantage d'heures d'insertion pour les personnes en difficultés.

Objectifs

- Faire profiter des heures d'insertion aux habitants des quartiers prioritaires qui sont éloignés de l'emploi en triplant le pourcentage des contrats clausés (passer de 5 à 15%).
- Mobiliser les communes des 21 Communes disposant d'un quartier prioritaire sur son territoire, afin qu'elles s'engagent dans la pratique de la clause dans leurs contrats réglementaires ou non.

Public et territoires cibles

- Demandeurs d'emploi des 26 quartiers prioritaires : jeunes de moins de 26 ans sans qualification ; des demandeurs d'emploi de plus de 12 mois ; des bénéficiaires des minima sociaux ; des travailleurs handicapés ; toute personne rencontrant des difficultés particulières dans son accès ou retour à l'emploi.

Résultats attendus et indicateurs

- Passer de 300 à 400 bénéficiaires de la clause (environ 60% de publics résidant en Quartiers Politique de la Ville).
- Impliquer les 21 communes disposant d'un quartier prioritaire sur son territoire dans la pratique de la clause d'insertion

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

2018 : Ecriture de la charte insertion en intégrant les volets réglementaires et volontaristes et en définissant les objectifs du nombre de contrats clausés

Décembre 2018 : validation de la charte insertion en conseil métropolitain

2019 : Mise en place d'une convention avec les facilitateurs clause d'insertion et démarrage de la mise en œuvre

2. Partenariat / pilotage

Pilotage Mel et partenariat avec les signataires de la charte et les facilitateurs

3. Calendrier

2018 : Ecriture de la charte insertion en intégrant les volets réglementaires et volontaristes, en définissant les objectifs en pourcentage de contrats à clauser pour le volet volontariste

Décembre 2018 : validation de la charte insertion en conseil métropolitain

2019 : Mise en place d'une convention avec les facilitateurs clause d'insertion et démarrage de la mise en œuvre

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

210 000 euros

a) Financement MEL

2018 : 70 000 euros ; 2019 : 70 000 euros ; 2020 : 70 000 euros ; 2021 : 70 000 euros

Engagement 2 : Emplois francs

Constat

Les habitants des quartiers prioritaires subissent fréquemment des discriminations à l'embauche en raison de leur lieu d'habitation. En effet, à diplôme, âge et parcours équivalent, il est généralement plus difficile d'accéder à un emploi lorsque l'on habite un quartier politique de la ville.

Objectifs

- Favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers populaires par une prime à l'embauche
- Réduire le taux de chômage au sein des quartiers prioritaires
- Développer la mobilité des habitants des quartiers
- Lutter contre les discriminations à l'embauche, notamment territoriale

Public et territoires cibles

- Les demandeurs d'emploi habitant en quartiers prioritaires depuis à minima 3 mois et inscrit à Pôle Emploi
- Les entreprises et associations, quel que soit leur implantation sur la MEL, souhaitant recruter un demandeur d'emploi des quartiers (ceux-ci sont bénéficiaires de la prime à l'embauche).

Résultats attendus et indicateurs

- Viser 4000 signatures de contrats d'ici fin 2019
- Développer une campagne de communication

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

La MEL souhaite s'emparer du sujet en établissant une communication large auprès des entreprises de son territoire et en sensibilisant les entreprises soutenues par la MEL via la Force Contact (sites d'excellence, parcs d'activités...). En aval, la MEL organisera des jobs dating autant que de besoin et dans la proximité des entreprises via nos opérateurs soutenus par les prescripteurs.

2. Partenariat / pilotage

Pôle Emploi, MDE, Missions Locales, MEL

3. Calendrier

Mars/avril : connaissance des conditions d'application territoriale de l'expérimentation, notamment sur les volumes

Avril 2018 – décembre 2019 : expérimentation sur la MEL

2020 : généralisation nationale

Volet financier

b) Coût global estimé de l'action

15 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 15 000 euros ; 2019 : 0 euros ; 2020 : 0 euros ; 2021 : 0 euros

Engagement 3 : Invest in city people

Constat

De nombreux métiers ne trouvent pas preneur et sont dit en tension. Ainsi, comment bien les repérer et faire en sorte que les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires puissent répondre positivement à ces offres d'emploi ?

Objectifs

- Faire en sorte que l'offre et la demande d'emploi se rencontrent
- Adapter les compétences des demandeurs d'emploi aux besoins de métiers en tension de recrutement
- Répondre aux besoins des entreprises

Public et territoire cible

- Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires
- Les 26 quartiers prioritaires de la MEL

Résultats attendus et indicateurs

- 300 personnes accompagnées
- 100 mises à l'emploi

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Le projet vise à répondre aux enjeux de recrutement de filières en tension par les demandeurs d'emploi des quartiers. Cela permettrait à la fois de répondre aux besoins des entreprises et à développer le taux d'emploi dans les QPV.

Le processus du projet est le suivant :

- recensement des besoins des entreprises de la filière
- construction de la solution de formation
- identification et pré-sélection des candidats potentiels : demandeurs d'emploi des quartiers
- financement de la formation
- organisation des temps de rencontre candidats-entreprises.

La MEL imagine se positionner à travers 3 filières : industrie, relation client et services à la personne

2. Partenariat / pilotage

MEL, OPCA, CCI, les centres de formation, Région Hauts-de-France, Pôle Emploi, les entreprises, syndicats

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

30 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 5 000 euros ; 2019 : 5 000 euros ; 2020 : 5 000 euros ; 2021 : 5 000 euros

Engagement 4 : Charte Entreprises et Quartiers et RSE

Contexte :

La charte entreprises et quartiers est un dispositif de mobilisation des acteurs économiques, organisations consulaires et professionnelles, entreprises pour l'emploi et l'insertion des habitants en quartiers prioritaires.

Dispositif national lancée en 2014, cette charte doit être déclinée sur chaque territoire autour de six axes :

- l'emploi, l'insertion et la formation ;
- le développement économique ;
- l'éducation et l'orientation scolaire ;
- les services de proximité, l'accessibilité aux produits et aux services de l'entreprise ;
- le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité ;
- la participation à la création et au développement de la fondation « quartiers ».

Cette charte a été signée par la MEL le 16 décembre 2016 en même temps que 40 autres entreprises en présence du préfet délégué à l'égalité des chances qui doit la décliner au niveau local en travaillant étroitement avec les EPCI devenues pilotes du contrat de ville

Cet outil de mobilisation des entreprises pour l'emploi et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires se concrétise par la mobilisation de la Force Contact, notamment auprès des Grands Comptes, et par des actions ciblées par notre opérateur FACE (animateur de la Charte).

Objectifs

- Engager davantage d'entreprises pour la signature de la charte Entreprises et quartiers et faire que ça profite à plusieurs habitants des quartiers prioritaires
- In fine, favoriser l'accès à l'emploi ou à la création d'activités grâce au parrainage/entreprises
- Former les TPE/PME sur la RSE en échange d'un engagement pour les habitants des quartiers
Lutter contre les discriminations et faire de la diversité un atout

Public et territoire cible

Habitants des 26 quartiers prioritaires

Résultats attendus et indicateurs

300 bénéficiaires par an de la charte par des actions de formation parrainage et d'insertion professionnelle

Modalités de mise en œuvre

- 1. Partenariat / pilotage**
Pilotage PDEC, en partenariat avec la MEL
- 2. Calendrier**

2019 : 20 signataires en plus

2020 : total de 100 signataires sur la MEL

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

270 000 euros

b) Financement mobilisable MEL

2018 : 0 euros ; 2019 : 35 000 euros ; 2020 : 35 000 euros ; 2021 : 35 000 euros

Engagement 4a : Diversité, un atout

Contexte :

La MEL a réalisé en 2017 un diagnostic diversité qui met en évidence une position de retrait de la métropole lilloise par rapport aux autres agglomérations régionales. A l'échelle infra-territorial, la situation en termes de discrimination est variable. Certains territoires de la Métropole cumulent les chiffres les plus négatifs en termes de chômage et de taux d'emploi, alors que d'autres s'en sortent plutôt bien. L'enjeu est de faire de la diversité un facteur de développement de l'emploi, de lutter contre les discriminations et faire de la diversité un atout.

Pour ce faire, nous devons constituer un large partenariat territorial en capacité d'investir le champ opérationnel de la diversité et de la responsabilité sociale des entreprises.

Objectifs : comprendre et agir

- Valoriser les parcours de réussite et les créations d'initiatives économiques (création d'entreprises, d'emplois...) des habitants des territoires
- Engager les demandeurs d'emplois des QPV dans des programmes d'emploi innovants tels que Permis Sport emploi, Squad emploi, charte entreprises et quartiers, start-up emploi, NQT...
- Accompagner différents partenaires du territoire (Communes, entreprises, associations) dans la réalisation des diagnostics RH diversité et des plan d'actions
- Former ces acteurs aux pratiques d'embauche et de management sans discriminer
- Réaliser un baromètre de la diversité tous les ans pour mesurer l'impact de nos actions (avec Compétences & Emploi)

Public et territoire cible

Habitants des 26 quartiers prioritaires sur différents critères de diversité (égalité Femmes/hommes, jeunes, Handicap, Séniors, diversité socio-culturel,...).

Les 21 communes en quartiers politique de la ville,

Résultats attendus et indicateurs

Réaliser un diagnostic RH diversité et un plan d'actions diversité avec les partenaires ci-dessous désignés :

- Les Communes et les MDE volontaires,
- 10 entreprises impliquées dans les actions de lutte contre les discriminations territoriales et professionnelles et/ou numériques
- 10 associations du territoire impliquées dans les actions territoriales (le plan d'actions économie et emploi pour les quartiers prioritaires)
- 150 bénéficiaires par an des actions diversités ;

Modalités de mise en œuvre

3. Partenariat / pilotage

Animer la mise en œuvre de cet engagement dans le cadre d'une plateforme métropolitaine des acteurs de la diversité intégrant les communes, les entreprises, les associations. L'adhésion autour de cette plate-forme ouvrira la perspective d'états généraux de la diversité de la charte et du label diversité

Pilotage MEL, en partenariat avec les communes, les entreprises, les associations. En cohérence avec l'ambition de responsabilité sociale (RS'MEL) et de la MEL en tant qu'employeur et pilote du contrat de ville (lien avec le plan territorial de lutte contre les discriminations-PTLCD)

Parties prenantes : PDEC, Pôle emploi, les Communes en QPV, les entreprises et réseaux d'entreprises (FACE, Réseau Alliances, NQT, Mozaïk RH ARELI...), CCI, MEDEF,...

4. Calendrier

2019 : Année de lancement de la plateforme diversité,

- 30 Communes et associations formées et engagées dans le processus
- 10 grandes entreprises accompagnées et formées

2020/2021 : 40 entreprises et 21 communes des QPV engagées dans le processus

Volet financier

c) Coût global estimé de l'action

90 000

d) Financement mobilisable MEL

2018 : 0 euros ; 2019 : 30 000 euros ; 2020 : 30 000 euros ; 2021 : 30 000 euros

PRIORITE 2

Développer des initiatives économiques

Enjeux

- Sensibiliser à la création d'activités et développer des outils d'accompagnement pour faciliter l'initiative économique au sein des quartiers prioritaires.
- Renforcer la visibilité des acteurs et des dispositifs d'aide aux créateurs d'activités.
- Faire des habitants des contributeurs du développement économique de proximité
- Accroître l'implantation d'entreprises dans les quartiers
- Accompagner les entreprises des quartiers pour un développement durable de leurs activités

3 engagements

- Fabrique MEL à Entreprendre
 - L'intelligence collective au service de la création d'activités
 - Entreprendre autrement à la MEL
 - Tast'in Fives
- Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée
 - Territoires Agency

Engagement 5 : Fabrique MEL Entreprendre

Constat

Il est diagnostiquer que le taux de création au sein des quartiers prioritaires est moins créatrice d'emplois et disposent d'un taux de survie plus faible qu'au sein du reste du territoire de la MEL. Ainsi, comment soutenir la création d'activités dans les territoires prioritaires comme un levier de développement De l'emploi ?

Objectifs

Les objectifs sont de :

- Développer l'esprit d'initiative et augmenter le taux de création, de transmission et reprise d'activités accompagnées
- Encourager les nouvelles formes d'entrepreneuriat
- Favoriser la visibilité et lisibilité des différents dispositifs d'aide à la création d'initiatives économiques

Et indirectement de singulariser l'intervention de la MEL, de décloisonner les approches, d'assouplir la logique de parcours et d'innover dans les pratiques (sensibilisation et accompagnement)

Public et territoire cible

- Créateur issu des territoires fragiles de la MEL dont les 26 QPV et les territoires de veille
- Créateur souhaitant s'implanter dans un des 26 QPV

Résultats attendus et indicateurs

Dans le cadre des actions soutenues dans le cadre de l'AAP mené en partenariat avec l'Agence France Entrepreneur (2018 – 2019) :

- 1 125 porteurs de projets accompagnés sur 3 ans (70% de création effective)
- Création de 20 lieux totem « MEL Entreprendre »
- 120 prêts
- 21 projets accompagnés parrainés
- Expérimentation de 8 espaces ressources, lieu totem MEL entreprendre (4 sur Lille, 1 sur Wattignies, 1 sur Hem, 1 sur Roubaix et 1 sur Tourcoing) et accompagnement au déploiement à minima de 7 espaces nouveaux espaces ressources d'ici fin 2019 (pistes : Wattrelos, Armentières, Tourcoing)
- 5 boutiques à l'essai
- 1 site internet dédié à la Fabrique MEL Entreprendre
- 1 évènement annuel
- 3 nouveaux guides à destination des publics, des professionnels de la création et des acteurs locaux des territoires

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Pour atteindre ses objectifs, La Fabrique MEL Entreprendre s'articule autour de 3 axes :

- Rassembler et coordonner les professionnels de la création d'activités autour des enjeux et objectifs de la Fabrique MEL Entreprendre :
 - animer, informer, acculturer et outiller
- Soutenir (les professionnels de l'aide à la création dans) la mise en œuvre d'actions concourant à la Fabrique MEL Entreprendre :
 - Expérimenter les espaces ressources
 - Soutenir des pratiques innovantes d'accompagnement
- Piloter la Fabrique MEL Entreprendre :
 - Observer la création d'activités sur la MEL
 - Animer un comité des usagers et un comité de pilotage

2. Partenariat / pilotage

Définition et mise en œuvre de la Fabrique MEL Entreprendre :

- par une mobilisation des professionnels de la création d'activités métropolitains (acteurs de l'ESS, BGE, plates-formes d'initiatives, Nord Actif, ADIE, incubateurs métropolitains, ruches, etc.) via des séminaires de travail
- par un appui d'ADELIE, MDE VAMB (coordination des professionnels de la création et création des outils de communication)
- par un appui d'une AMO (animation des séminaires de travail)
- expérimentation d'actions innovantes via l'AAP mené en partenariat avec l'AFE
- mise en place d'un comité de pilotage associant les partenaires institutionnels de la création : AFE, Caisse des dépôts, DIRECCTE, Région Hauts-de-France.

3. Calendrier

Octobre 2017 : lancement de l'AAP

Décembre 2017 : réception des projets et comité de sélection (instruction volet MEL / AFE)

Février : pré-instruction MEL volet FEDER ITI

Avril 2018 :

- réunion du comité des citoyens pour travailler sur les espaces ressources (nom, charte de fonctionnement, etc.)
- séminaire de travail avec l'ensemble des intervenants des projets retenus dans le cadre de l'AAP

Mars / Avril : instruction Région volet FEDER ITI

Mai 2018 : démarrage des projets

Juin 2018 :

- délibération cadre de la Fabrique MEL Entreprendre
- évènement de lancement de la Fabrique MEL Entreprendre

Impact financier

a) Coût global estimé de l'action

1 976 000 euros

b) Financement MEL

0 euros sur les 4 années (Financement AFE, ITI et fonds propres des opérateurs)

Engagement 5-A : L'intelligence collective au service de la création d'activité

Constat :

Les habitants des quartiers prioritaires sont peu associés aux méthodes de production collaborative alors qu'ils disposent d'un potentiel de création d'activités qu'il est nécessaire d'activer. Ainsi, il est question d'initier au cœur des quartiers des groupes de stimulation et de réflexion pour la création d'initiatives devant répondre utilement aux besoins économiques de proximité.

Objectifs

- Initier avec les habitants des solutions créatrices face aux problématiques de développement économique de leur quartier
- Développer la prise d'initiative des habitants pour le développement économique de leur quartier
- Permettre une meilleure prise en compte des attentes et envies des habitants des quartiers en termes de création économique

Public et territoire cible

- Les habitants des quartiers, des potentiels porteurs de projets
- 3 quartiers prioritaires par an, dont un démarrage sur les communes de Roubaix, Lille, Tourcoing

Résultats attendus et indicateurs

- 50 habitants des quartiers engagés par an
- 15 projets accompagnés par an

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Pour parvenir aux objectifs affichés, la MEL propose d'organiser des ateliers de méthode d'intelligence collective dans différents quartiers prioritaires, qui pourront prendre place au sein des lieux totem de la Fabrique MEL Entreprendre.

Ces ateliers sont des moyens d'intensifier l'implication des habitants lors d'évènements de concertation, de réfléchir aux problématiques de leur territoire pour initier des réponses créatrices d'initiatives économiques.

La MEL aura à mettre en relation ces habitants/potentiels porteurs de projets, avec des dispositifs d'accompagnement à la création.

2. Partenariat / pilotage

Portage : Fabrique MEL à Entreprendre

Opérateur : Anis

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

180 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 20 000 euros ; 2019 : 30 000 euros ; 2020 : 30 000 euros ; 2021 : 30 000 euros

Engagement 5-B : Appel à projet « Entreprendre autrement avec la MEL »

Constat :

Entreprendre autrement à travers L'économie sociale et solidaire autorise la mise en place d'un modèle de développement local basé sur des solutions innovantes en termes de création d'activité. Il s'agit également de choisir de créer, d'adhérer ou de travailler dans une entreprise coopérative, c'est opter en faveur d'un modèle d'entreprise qui pratique la gouvernance démocratique. Engager une telle initiative dans les quartiers prioritaires doit permettre de lutter contre les inégalités face à la création d'activités innovantes.

Objectifs

- Accompagner le démarrage d'initiatives économiques solidaires dans les quartiers
- Participer à la pérennité des projets via un coup de pouce au moment de la création

Public et territoire cible

- porteurs de l'ESS issus ou s'implantant dans les quartiers prioritaires de la ville
- porteurs de projets développant un service à destination des habitants des quartiers de la politique de la ville, qui se déroule sur le territoire métropolitain.

Résultats attendus et indicateurs

- 12 projets soutenus pour un montant moyen de 12 500 €
- Impact emplois : 50 emplois créés à 3 ans

Modalités de mise en œuvre

1. Partenariat / pilotage

Une convention de partenariat

2. Calendrier

Période 2015 à 2020

Impact financier

a) Coût global estimé de l'action

450 000 euros

b) Financement MEL

0 euros sur les 4 années (financement CDC)

Engagement 5–C : Incubateur culinaire « Food Job Fabrique » dans le cadre du projet européen Tast'in Fives

Constat

Le secteur culinaire est de plus en plus interrogé par différents acteurs qui souhaitent s'y engager en développant de nouvelles façons de travailler et de coopérer. Le quartier prioritaire est un lieu adapté à la création de ce type d'activités basée sur l'émulation collective et le désir d'une alimentation saine. Le projet européen Tast'in Fives offre l'opportunité du développement de ce modèle d'économie sociale et solidaire dans un territoire prioritaire.

Objectifs

- Permettre aux porteurs de projets et entrepreneurs culinaires d'être accompagnés dans le montage de leur projet en leur proposant services et conseils (cuisine partagée, réseau de partenaires, mutualisation des approvisionnements...)
- Dynamiser le quartier de Fives en facilitant la prise d'initiatives sur le secteur de l'alimentation
-

Public et territoire cible

- Territoire de Fives Cail dans le cadre de la réhabilitation de la friche urbaine
- Habitants de Fives et plus largement de Lille et de la métropole ayant un projet dans le domaine culinaire

Résultats attendus et indicateurs

- Trop tôt pour définir de réels indicateurs ; l'étude de préfiguration de l'incubateur est actuellement en cours
- Quelques indicateurs identifiés à ce jour :
 - Nombre de demandes d'intégration au sein de l'incubateur
 - Nombre de projets incubés au sein du « Food Job Fabrique »
 - Nombre d'emplois créés via le projet et pourvus par les habitants du quartier
 - Nombre de personnes formées ou orientées vers des dispositifs de formation adaptés

Modalités de mise en œuvre

1. Partenariat / pilotage

Un comité partenarial animé à ce jour sur l'ensemble du projet Tast'in Fives par la ville de Lille, pilote du projet de cuisine commune, composé des 10 partenaires du projet « Actions Innovatrices Urbaines » (SORELI, ISA, MESHS, MDE LLH, Les sens du goût, La Sauvegarde du Nord, le CITC, le Secours populaire français, les Rencontres audiovisuelles)

Par ailleurs le projet se décline en cohérence avec les autres projets liés à l'alimentation présents sur le territoire et en particulier Euralimentaire (articulation avec l'incubateur tech food) et Eurartisanat.

2. Calendrier

Conclusions de l'étude en juin 2018.

Démarrage de l'incubateur dans sa phase d'amorçage dernier trimestre 2018 ; puis accompagnement finalisé au moment de l'ouverture de la cuisine commune au sein de l'équipement définitif en octobre 2019.

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

270 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 27 000 euros ; 2019 : 27 000 euros ; 2020 : 0 euros ; 2021 : 0 euros

Financement FEDER à 80%

Engagement 6 : Expérimentation Territoriale contre le chômage de longue durée

Constat

2 à 3 millions de personnes sont durablement privées d'un emploi, ou bien contraintes à accepter des emplois précaires. Or, ces personnes souhaitent un retour à l'emploi, et, si les emplois manquent, il n'en est pas de même pour le travail. En outre, les personnes exclues du monde du travail ont des compétences et pour la plupart des expériences professionnelles. De surcroît, le coût d'exclusion a été évalué par ATD Quart Monde à 15 000 euros par personne et par an.

Objectifs

Co-concevoir avec des chômeurs de longue durée, un emploi à durée indéterminée, en développant et des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins non satisfaits du territoire.

Public et territoire cible

Demandeurs d'emploi de longue durée sur les Quartiers de Loos-Les Oliveaux et du Triangle du Petit Menin-Tourcoing. Essaimage à 7 nouveaux sites politique de la ville d'ici 2020.

Résultats attendus et indicateurs

Des emplois sont créés à hauteur du nombre de chômeurs de longue durée volontaires sur les quartiers de Loos-Les Oliveaux et Tourcoing-Triangle de Menin.

Indicateurs : N+3 : 132 ETP en CDI à Loos, 78 ETP en CDI à Tourcoing (le temps de travail étant choisi par les personnes, ce sont 300 personnes qui seront recrutées d'ici mi-2020).

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Action 1 : Supposer que le marché de l'emploi n'est pas suffisant. Ne pas partir d'un dispositif d'insertion qui permet au chômeur d'entrer dans les attentes du marché de l'emploi mais créer des emplois supplémentaires répondant à des besoins non satisfaits et en adéquation avec les savoirs et envies exprimés par les chômeurs.

Action 2 : Affirmer une volonté territoriale de projet de société ne laissant personne à la marge, réunir/décloisonner les acteurs en présence malgré leur fonctionnement et missions différentes pour tendre vers cet objectif et transformer le territoire.

Action 3 : Donner une place centrale aux habitants dans la mise en œuvre de l'expérimentation, s'appuyer sur leur connaissance du quartier, compter sur leurs capacités à développer des activités utiles au territoire et innovantes. Construire une culture d'entreprise reposant sur une organisation horizontale des ressources humaines et la qualité de l'emploi.

2. Partenariat / pilotage

Un comité métropolitain réunissant les partenaires institutionnels (Conseil régional, Conseil départemental, DIRECCTE, Préfecture, CAF, Villes, ATD-Quart Monde, Pôle Emploi, CRESS, APES, Université, Compétences et Emploi, Inter Réseau IAE)

Deux collectifs locaux de mobilisation réunissant les acteurs locaux (Villes, partenaires de l'insertion, représentants des acteurs économiques, représentants locaux des institutions présentes en comité métropolitain, associations, habitants)

Une mobilisation partenariale des habitants à travers des moyens diversifiés (porte-à-porte, bulletins municipaux, réunions publiques, téléphone etc et leur représentation aux différentes instances)

3. Calendrier : L'expérimentation court sur 5 ans à partir de novembre 2016.

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

8 000 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 15 000 euros ; 2019 : 15 000 euros ; 2020 : 15 000 euros ; 2021 : 15 000 euros

Engagement 7 : Territoire's Agency

Constat

Les constats concernant les entreprises au sein des quartiers sont doubles. Premièrement, les quartiers prioritaires sont victimes d'un manque d'attractivité vis-à-vis des entreprises, qui ne sont que peu à s'implanter sur ces territoires. Deuxièmement, une fois implantées qu'elles y sont implantées, les entreprises ont une durée de vie plus faible que la moyenne.

Objectifs

- Accroître l'implantation d'entreprises au sein des quartiers prioritaires
- Permettre un développement pérenne des entreprises installées en quartiers prioritaires
- Développer l'attractivité économique des quartiers

Public et territoire cible

- Les 26 quartiers prioritaires de la MEL
- Les entreprises implantées en dehors des quartiers prioritaires
- Les entreprises implantées au sein des quartiers prioritaires

Résultats attendus et indicateurs

- 50 à 100 entreprises accompagnées par an
- 25 à 50 entreprises implantées
- Durée de vie des entreprises accompagnées et implantées en quartiers
- Impact sur le recrutement des habitants des quartiers

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Afin d'atteindre les ambitions affichées, la MEL aura à développer une boîte à outils pour accroître l'implantation d'entreprises en quartiers :

- Recherche immobilière et foncière ;
- Recherche de financements ;
- Accompagnement dans la mobilité des salariés ;
- Mise en lien avec les partenaires pour le recrutement.

La MEL pourra s'appuyer sur Lille's Agency pour ce volet implantation, en leur fournissant des éléments de communication autour des dispositifs existants liés aux quartiers prioritaires (ex : emplois francs, ZFU...).

Un accompagnement sera également proposé aux entreprises déjà implantées en quartiers, afin de leur assurer un développement pérenne :

- Accompagnement post-crédation ;
- Mise en réseau et mécénat.

Ce volet pourra être effectué par la Force Contact.

2. Partenariat / pilotage

Lille's Agency, Relations Entreprises/Force Contact

3. Calendrier

Convention 2019

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

25 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 5 000 euros ; 2019 : 5 000 euros ; 2020 : 5 000 euros ; 2021 : 5 000 euros

PRIORITE 3

Créer des liens entre les jeunes et le monde économique

Enjeux

- Lutter contre la déqualification et le décrochage scolaire
- Développer les opportunités scolaires, universitaires et professionnelles de proximité des jeunes des quartiers
- Travailler à une meilleure prise en compte des jeunes des quartiers au sein des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

2 engagements

- Une orientation, une formation, un emploi
 - Start-up Emploi

Engagement 8 : Une orientation, une formation, un métier

Constat

Les élèves d'établissements scolaires implantés en quartiers prioritaires, notamment en Rep et Rep +, souffrent fortement de décrochage scolaire. De plus, leurs réseaux et perspectives professionnels sont limités. Ainsi, comment imaginer, avec l'Education Nationale et les entreprises, des dispositifs complémentaires à ceux existant pour ouvrir et permettre des opportunités et premières expériences professionnelles à ces publics ?

Objectifs

- Faciliter la découverte des métiers porteurs
- Découvrir l'entreprise au travers des stages
- Accéder à un premier emploi via l'alternance et l'apprentissage

Public et territoires cibles

- 10 établissements Rep et Rep +, dans 10 territoires d'expérimentation, en cours de définition par le groupe de travail Education composé de l'Education Nationale, la Région, le Département, la DIRECCTE, l'ADULM, la MEL

Résultats attendus et indicateurs

- 500 jeunes participants
- 250 solutions en termes de stage, alternance et apprentissage

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Il s'agit, dans un premier temps, de réunir l'ensemble des partenaires qui assurent la prise en charge de ces publics cibles : Education Nationale, Région, Département, afin d'établir un état des lieux et diagnostic des actions existantes. L'objectif est de positionner la MEL comme animatrice afin de coordonner les synergies des partenaires.

La MEL souhaite ensuite développer des actions autour de la sensibilisation aux métiers porteurs afin de permettre un meilleur accès aux premières expériences professionnelles. Il convient donc de cibler les établissements et territoires cibles et de recenser les besoins des entreprises.

La sensibilisation pourra se faire par des ateliers au sein des classes, ainsi que par des forums présentant les métiers et les formations de proximité existantes. Ces forums seront également l'occasion de développer le parrainage afin d'élargir les horizons professionnels de ces collégiens et lycéens pour faciliter les stages de 3^{ème}, l'apprentissage et l'alternance. Il est nécessaire de mobiliser les entreprises et réseaux d'entreprises dans ces actions d'orientation, notamment à travers la charte entreprises et quartiers.

2. Partenariat / pilotage

Education Nationale, la Région, le Département, la DIRECCTE, l'ADULM, la MEL, les Réseaux d'entreprises, les entreprises, les centres sociaux.

3. Calendrier

Avril 2018 : mise en place et animation du groupe Education avec les partenaires

Septembre 2018 : mise en place des séances et forums de sensibilisation

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

150 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 12 500 euros ; 2019 : 25 000 euros ; 2020 : 25 000 euros ; 2021 : 12 500 euros

Engagement 9 : Start-up Emploi

Constat

De nombreux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des jeunes existent. Cependant les jeunes des quartiers prioritaires ne se positionnent pas spontanément sur ces offres pour de multiples raisons. Tout d'abord, en raison des freins psychologiques ou de la méconnaissance de ces dispositifs, ensuite à cause des inadaptations de ces offres à leurs besoins ou de l'inadéquation de leurs profils aux offres.

Objectifs

- Intensifier l'impact des actions d'accompagnement vers l'emploi pour les publics issus des quartiers prioritaires
- Développer l'accès au monde du travail des publics peu qualifiés
- Développer un suivi des candidats n'ayant pas été retenus lors d'entretiens

Publics et territoires cibles

- Public infra bac à bac +2
- Les 26 quartiers prioritaires de la MEL

Résultats attendus et indicateurs

- 500 jeunes des QPV identifiés, préparés et orientés
- 100 retours à l'emploi et/ou formation par an

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Le forum « Diversité, stage, alternance, premier emploi » organisé par le réseau Alliances vise un public détenant au minimum un bac +2. Ainsi, la MEL souhaite intensifier sa portée auprès des publics issus des quartiers, en y ajoutant un volet autour des publics peu qualifiés.

Les rencontres et entretiens avec les entreprises présentes permettra de développer leurs possibilités en termes de stage, alternance et emploi. De plus, il convient d'accompagner la préparation des jeunes avant l'entretien afin de renforcer leurs chances de recrutement, ainsi que d'effectuer un réel suivi des candidats n'ayant pas eu de réponse positive.

De façon plus globale, la MEL souhaite intensifier l'impact des dispositifs de ses partenaires sur les publics issus des quartiers. Il convient de permettre la montée en charge en finançant ces partenaires, en établissant des objectifs précis en termes de résultats concernant ces publics et d'évaluer annuellement les actions.

2. Partenariat / pilotage

Les actions seront coordonnées par la MEL et développées par les opérateurs financés : Réseau Alliances, Fondation Agir Contre les Exclusions (FACE), Nos Quartiers ont des Talents (NQT)... Ces réseaux d'entreprises sont soutenus financièrement par la MEL. Il convient d'insérer ces objectifs et actions au sein de leurs conventions. Les centres sociaux, missions locales, clubs de sport sont également à intégrer dans la démarche.

3. Calendrier

- Le Forum « Diversité, stage, alternance, premier emploi » est organisé le 31 janvier 2019.
- Les actions d'accompagnement vers l'emploi sont soutenues à travers des conventions.

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

150 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 5 000 euros ; 2019 : 25 000 euros ; 2020 : 25 000 euros ; 2021 : 20 000 euros

PRIORITE 4

Accompagner vers l'emploi en levant les freins au recrutement

Enjeux

- Rapprocher les demandeurs d'emploi des quartiers au monde économique de proximité
- Développer les réseaux et expériences professionnelles des habitants des quartiers
- Optimiser les rencontres entre offreurs et demandeurs d'emploi
- Lutter contre les freins à l'emploi des habitants

3 engagements

- Emploi Connect / Sport pour l'emploi
 - Mobile pour l'emploi
 - Projet européen EYES

Engagement 10 : Emploi connect – Sport pour l’emploi

Constat

De nombreux publics des quartiers prioritaires sont en demande d’emploi mais éloignés du monde économique. Pourtant à proximité ou dans leurs territoires, de nombreuses entreprises, sites d’excellence et parcs d’activités sont implantés et en demande de ressources humaines. L’intérêt de cette action est de se servir des leviers tels que le sport et la médiation afin de faciliter ces rencontres entre demandeurs d’emploi des quartiers et monde économique.

Objectifs

- Conduire à l’emploi les demandeurs d’emploi des quartiers à travers des circuits courts en utilisant les leviers du sport et de la médiation de proximité
- Renforcer la confiance entre les habitants et le monde économique des quartiers (entreprises, sites d’excellence, parcs d’activités)

Public et territoires cibles

- N+1 : Expérimentation sur les quartiers de Roubaix, Tourcoing et Armentières
- N +2 : Essaimage sur 5 nouveaux territoires
- N + 3 : Essaimage sur 10 nouveaux territoires

Résultats attendus et indicateurs

- Médiation :
 - 2018 : 100 personnes accompagnées et remises à l’emploi
 - D’ici 2020 : 350 à 400 personnes accompagnées et remises à l’emploi
- Sport :
 - 600 jeunes participants
 - 70 jeunes insérés professionnellement
 - 100 retours en études et formation par an

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Afin de développer les circuits courts de l’emploi en faveur des habitants des quartiers, il convient dans un premier temps de les repérer via les acteurs de proximité classiques (centres sociaux, missions locales) et des opérateurs de la médiation. En effet, pour les raccrocher, la MEL souhaite investir dans les quartiers des dispositifs de médiation, notamment par le sport.

Une fois repérés, il convient de les mettre en relation avec le monde économique à travers des actions de circuits courts. L’ambition est de développer la mise en relation des habitants avec des entreprises et sites d’excellence afin de favoriser les rencontres, les échanges et ainsi optimiser les chances de recrutement.

Cela peut prendre forme à travers des job dating (Job Cité Stadium, job café...), des journées d’immersions, des rencontres dans les lieux de vie des quartiers, des sensibilisations, le développement des stages au sein de ces structures...

2. Partenariat / pilotage

- Nes & Cité et Sport dans la Ville
- Réseaux d’entreprises et entreprises
- Sites d’excellence et parcs d’activités

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

2 805 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 100 000 euros ; 2019 : 300 000 euros ; 2020 : 400 000 euros ; 2021 : 100 000 euros

Engagement 11 : Mobile pour l'emploi

Contexte / constat :

La Métropole a voté, en 2014, le principe de l'élaboration d'une plateforme mobilité devant permettre de lever les freins aux déplacements des demandeurs d'emploi du territoire. Celle-ci est dans sa phase de préfiguration et sera lancée en début 2019. Il est question de développer dans ce cadre des actions spécifiques pour les habitants des quartiers prioritaires.

Objectifs

- Permettre aux demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires de trouver des solutions adaptées à leur besoin de mobilité pour leurs déplacements à visée professionnelle
- Expérimenter dans le cadre de la plateforme Mobilité des actions de mobilité grandeur nature sur le triangle Wattrelos-Roubaix-Tourcoing et sur Armentières en validant avec les bénéficiaires des modes de déplacement(s) pérenne(s) adapté(s) à leurs besoins
- Suite à l'expérimentation, essayer dans les autres quartiers prioritaires

Public et territoires cibles

- Demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires situés sur Roubaix, Wattrelos, Tourcoing et Armentières

Résultats attendus et indicateurs

- Accompagner 300 demandeurs d'emploi pour leurs déplacements professionnels
- Apporter à 30 familles monoparentales (demandeurs d'emploi), une solution adaptée
- Essaimer sur l'ensemble des 26 quartiers prioritaires de la MEL

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

2018 : Concertation avec les territoires ciblés

2018 : Mise en place d'un comité d'action de définition des objectifs

2018 : Intégration des enjeux QPV et objectifs de l'expérimentation dans le CCTP marché public

2019 : Mise en œuvre de la phase expérimentale

2020 : Début de l'essaimage

2. Partenariat / pilotage /

Maitre d'ouvrage : MEL avec différents partenaires

Maitre d'œuvre : Marché public de mise en concurrence des prestataires

3. Calendrier

2018/2019 : Mise en œuvre de la phase expérimentale sur les territoires

2020 : Début de l'essaimage

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

750 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 0 euro ; 2019 : 125 000 euros ; 2020 : 125 000 euros ; 2021 : 125 000 euros

Engagement 12 : L'insertion professionnelle des NEETS dans le cadre du projet européen EYES

Constat

La MEL s'est engagée dans une réponse commune à un appel à projet Interreg Nord-Ouest, avec un consortium composé de différents pays : Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni. Sa réponse se construit à travers le projet « Eyes » (*Empowering Youth through Entrepreneurial Skills*) ». La MEL, en tant que pilote du Contrat de Ville, souhaite intensifier son action auprès des NEETS² de son territoire. Cette ambition rencontre les enjeux de la MEL à mettre en regard d'un taux de chômage des personnes âgées de 15 à 24 ans de 34% et un taux de pauvreté des personnes âgées de moins de 30 ans de 27,6%.

Objectifs

- Développer les capacités entrepreneuriales des « NEETS » dans une perspective d'embauche ou de création d'activité
- Accroître l'insertion professionnelle des Neets

Public et territoires cibles

- Expérimentation sur le territoire de Wattrelos

Résultats attendus et indicateurs

- 10 personnes formées au coaching des NEETS
- 150 NEETS formés
- 50% de retour à l'emploi ou création d'activités

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Pour y parvenir, le consortium envisage d'activer différents leviers : le numérique, la mobilité, le coaching et l'entrepreneuriat. La MEL se positionne principalement autour du coaching des « NEETS ». La première étape est la définition d'un programme de formation des professionnels des centres sociaux et des bénévoles au coaching et au développement des compétences entrepreneuriales des « NEETS ». La seconde étape consistera en l'organisation de sessions de formations transnationales, basées sur une boîte à outils, au sein de l'ensemble des pays partenaires. Dans une logique de continuité et de suivi de ces actions de formation, un bureau d'aide, physique ou dématérialisé, sera mis en place.

2. Partenariat / pilotage

Chef de file : IKD (Allemagne)

La MEL, qui se positionne comme un partenaire pilote, a été désignée comme responsable des activités liées au coaching des « NEETS ».

3. Calendrier

20 mars : dépôt du dossier de candidature

² Le terme « NEETS » est un acronyme qui désigne les personnes de 18 à 35 ans qui ne sont ni employés, ni étudiants, ni stagiaires ou alternants (« Not in Employment, Education or Training »).

31 mai 2018 : réponse du programme européen

01/06/2018 au 31/05/2021 : durée de vie du projet

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

403 420 euros pour l'action de la MEL

b) Financement MEL

Financé à 60 % par le programme européen Interreg Nord-Ouest (240 052 euros) et à 40 % par la MEL (161 368 euros), dont valorisation de frais de ressources humaines à hauteur de 113 969 euros.

Donc hors valorisation des ressources humaines, le financement MEL est de :

2018 : 33 765 euro ; 2019 : 61 875 euros ; 2020 : 34 125 euros ; 2021 : 31 603 euros

PRIORITE 5

Structure l'aménagement des sites NPRU

Le Contrat de ville définit deux enjeux de renouvellement urbain pour les quartiers :

- construire, déclencher puis pérenniser des mutations durables dans les quartiers les plus déqualifiés et les plus en retrait par rapport aux dynamiques métropolitaines, dans un objectif de développement inclusif ;
- produire de la qualité urbaine en confortant le développement autour de centralités aux rôles mieux identifiés.

3 engagements

- L'aménagement économique au sein des sites NPRU ;
- La transformation de projets dormants en activités économiques ;
- L'occupation transitoire des espaces vacants.

Engagement 13 : L'aménagement économique au sein des sites NPRU

Objectifs

Contribuer au développement de l'économie dans les quartiers en relégation et à l'accroissement du taux d'emploi de la métropole.

Public et territoire cible

Au regard des études stratégiques menées sur les sites NPRU et des ateliers de co-construction, chaque site a été analysé afin de permettre de qualifier ou non des potentiels de développement d'activités économiques (Cf. Tableau des potentialités). Ces éléments en cours d'affinage permettront de qualifier l'intervention de la MEL en matière d'aménagement économique.

Résultats attendus et indicateurs

- Implantation de nouvelles activités sur les sites NPRU ;
- Aménagement structuré des espaces commerciaux.

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Au regard des potentiels repérés, la MEL et plus particulièrement le Service Solutions Entreprises pourra intervenir à trois niveaux :

- Conseil

Il s'agira en s'appuyant sur les outils existants du Service Solutions Entreprises de définition des potentiels économiques de mener des études préopérationnelles mais aussi d'accompagner à la modification du PLU, etc.

La mission de « Conseil » a d'ores et déjà été mise à disposition des territoires avec la mise en place des études préopérationnelles sur les sites de Loos et Wattignies ainsi que le site Lepoutre à Tourcoing.

- Accompagnement financier

Il s'agira de s'impliquer sur les projets d'aménagements économiques en tant que Maîtrise d'ouvrage déléguée, en accompagnement de maîtrise d'ouvrage privée via notamment la Nouvelle Politique Immobilière, etc. Cet accompagnement concernera la nature des dépenses suivantes : foncier, viabilisation, prestations intellectuelles, etc.

Concernant la NPI, elle fait l'objet d'une évaluation et d'une proposition technique d'adaptation au contexte NPRU avec l'ouverture à la requalification des espaces commerciaux de centre-ville avec une approche mixte (aménagement d'espace de commerces de proximité où d'autres activités telles que petit artisanat ou activités de bureau se mixeraient).

- Maitrise d'ouvrage

Il s'agira, au regard des outils juridiques mobilisés pour mener la requalification des sites NPRU de venir pour certains en maitrise d'ouvrage des aménagements économiques.

2. Pilotage/parteneriat

Le pilotage des opérations d'aménagement économique sera défini au regard des modalités juridiques d'aménagement global de chaque site NPRU. Il sera donc défini à façon. Cependant, le pilotage global du NPRU relève de la MEL.

3. Calendrier

Mi 2018 : simulation financière sur chaque site concernant les aménagements économiques envisagés.

Fin de l'année 2018 : définition site par site des postures de la Mel au regard des aménagements prévus et des outils juridiques choisis de gestion de la restructuration de ces sites.

Volet financier

a) Financements MEL (sur la base d'une estimation partant des hypothèses confirmées à ce jour)

Enveloppe globale de la NPI : 1 400 000 €

Enveloppe globale des études pré opérationnelles : 300 000 €

Simulation financière possible sur chaque site mi-2018.

b) Co-financement mobilisable

- Région (enveloppe dédiée sur le territoire métropolitain) ;
- Co-investissement de l'ANRU ;
- Caisse de dépôts ;
- Epareca

Engagement 14 : La transformation de projets dormants en activités économiques

Objectifs

Accompagner les communes dans l'objectivation de problématiques économiques permettant la création d'activités économiques nouvelles sur leur territoire pouvant bénéficier (que ce soit en emplois ou en services) aux habitants des sites NPRU.

Public et territoire cible

Communes sur lesquelles se trouvent des sites NPRU.

Résultats attendus et indicateurs

- 10 études réalisées ;
- 10 activités économiques identifiées
- Boite à outils développée pour favoriser la création de nouvelles activités économiques

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Mise en place d'un marché à bon de commande permettant l'approfondissement de projets dormants (complémentaire aux marchés à bon de commande gérés par le Service Solutions Entreprises).

Exemple : comment favoriser le passage d'une économie informelle à une économie formelle autour des questions notamment de garage à ciel ouvert ?

2. Pilotage/partenariat

Pilotage MEL

3. Calendrier

Mai/Juin 2018 : écriture du cahier des charges.

Juillet/Septembre : passation du marché.

Octobre 2018 : Communication auprès des communes.

Volet financier

a) Coût global de l'action

300 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 0 euros ; 2019 : 35 000 euros ; 2020 : 35 000 euros ; 2021 : 30 000 euros

Engagement 15 : L'occupation transitoire des espaces vacants

Objectifs

Remettre en usage les espaces vacants (bâties ou non bâties), propriété de la MEL pour :

- Améliorer le cadre de vie ;
- Réduire les coûts de gestion et d'entretien de ces espaces ;
- Faire sortir du marché certains espaces afin de redonner de la valeur aux autres friches ou bâtiments vacants à proximité.
- Accompagnement et soutien des communes dans la remise en usage des espaces vacants.

Public et territoire cible

Habitants, associations, entrepreneurs, communes, etc.

Résultats attendus et indicateurs

Production fin 2018 d'un cadre de référence et d'intervention afin de le soumettre aux élus lors du premier Conseil métropolitain de l'année 2019.

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Depuis septembre 2017, un groupe de travail interne à la MEL a été mis en place pour mettre en synergie des initiatives développées par les différents services de la MEL.

Au cours de l'année, une expertise externe viendra renforcer nos réflexions autour des usages possibles au regard du patrimoine détenu et des outils juridiques mobilisables.

Le rendu final aura pour objectif de proposer aux élus métropolitains des modalités d'intervention permettant l'appropriation par les habitants, les entreprises, les associations, les artistes des espaces vacants relevant du patrimoine détenu par la MEL afin de lui donner vie, d'améliorer le cadre de vie, de développer de nouvelles activités, etc.

2. Pilotage/parteneriat

Pilotage MEL

Parteneriat : A rechercher

3. Calendrier

Décembre 2018 : production d'un cadre de référence et d'intervention.

Janvier 2019 : proposition de délibération lors du premier conseil.

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

En cours de définition selon le cadre d'intervention élaboré

b) Financement MEL

En cours de définition

PRIORITE 6

Contribuer au changement d'image des quartiers

Enjeux

- Contribuer à un renouveau d'image des quartiers
- Valoriser les réussites et atouts des quartiers
- Impliquer les habitants comme ambassadeurs des quartiers
- Attirer de nouveaux acteurs économiques sur les territoires

2 engagements

- MEL toi du territoire
- Marketing territorial et ambassadeurs des quartiers

Engagement 16 : MEL toi du Territoire

Constat

De nombreux acteurs et dispositifs œuvrent pour un renouveau des quartiers de la MEL. Cependant, ils sont peu visibles. De plus, lors de la majorité des événements visant le développement d'initiatives économiques au sein des quartiers, les habitants de ces territoires ne sont que peu présents. Ainsi, comment valoriser les réussites des territoires tout en mobilisant les habitants ?

Objectifs

- Donner de la visibilité aux actions en faveur des quartiers prioritaires
- Mobiliser les habitants des quartiers dans des événements de proximité

Public et territoire cible

- Une quinzaine de quartiers prioritaires de la MEL
- Les habitants des quartiers, entreprises, partenaires, institutions...

Résultats attendus et indicateurs

- 2500 participants
- 150 partenaires impliqués
- 30 conférences, stands, ateliers...
- 7 à 10 thématiques

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

L'ambition est d'organiser, au cœur d'une quinzaine de quartiers une semaine de mobilisation et de mise en visibilité des engagements et actions de développement économique et d'emploi du contrat de ville. Différents événements seront organisés (stands, conférences, job dating, ateliers...) selon les cibles des journées : entreprises et sites d'excellence, créateurs et potentiels créateurs d'entreprises, demandeurs d'emploi, citoyenneté et parrainage, collègues et lycées...

Ces événements de proximité seront co-construits avec les communes et les partenaires afin de mobiliser au maximum les habitants.

2. Partenariat / pilotage

Pilotage : MEL, Communes, IREV

Partenaires à associer : Entreprises, Education Nationale, Région, Communes, Associations...

3. Calendrier

Avril : groupe de travail avec l'IREV pour imaginer les premières pistes de réflexions

2nd semestre 2019 : mise en place des événements MEL toi du territoire

Volet financier

a) Coût global estimé de l'action

420 000 euros

a) Financement MEL

2018 : 0 euro ; 2019 : 105 000 euros ; 2020 : 105 000 euros ; 2021 : 0 euros

Engagement 17 : Marketing territorial et ambassadeurs des quartiers

Constat

Les quartiers prioritaires de la MEL souffrent, en général, d'un déficit d'image : insécurité, délinquance, pauvreté, chômage... Une mauvaise réputation qui entraîne des conséquences négatives sur ces territoires et habitants. Les habitants eux-mêmes semblent avoir une mauvaise image de leur quartier. Selon une étude de 2015, 56 % des habitants des quartiers ont une mauvaise image de leur lieu de vie. Cependant, ces territoires et les populations qui y vivent disposent de nombreux atouts et richesses. Il semble donc nécessaire de valoriser ces identités et richesses afin d'inverser l'image des quartiers et le ressenti négatif envers ces territoires.

Objectifs

- Contribuer au retournement d'image des quartiers
- Développer l'attractivité des territoires et attirer de nouveaux acteurs économiques
- Valoriser les talents des territoires

Public et territoire cible

- 10 quartiers impliqués dans la stratégie marketing de la MEL en 2019
- Couverture des 26 quartiers à l'horizon 2024

Résultats attendus et indicateurs

- 2019 : conception d'une stratégie de marketing territorial sur 10 quartiers de la MEL
- 2024 : Couverture des 26 quartiers
- 2 ambassadeurs par quartiers
- Hausse de l'implantation d'entreprises et de promoteurs

Modalités de mise en œuvre

1. Etapes de réalisation

Pour atteindre ces objectifs, la MEL souhaite s'appuyer sur des stratégies de marketing territorial et des ambassadeurs de quartier.

Concernant, le marketing territorial, la MEL travaille à une stratégie à l'échelle métropolitaine. L'idée est d'établir une focale précise pour les différents quartiers, tout en prenant en compte le cadre métropolitain. Pour ce faire, il convient de s'appuyer sur l'histoire, l'identité, et les richesses de ces territoires afin de les valoriser pour attirer de nouveaux acteurs : opérateurs, entreprises, habitants, touristes...

Cela passe également par une communication positive, bienveillante et valorisante en mettant en avant les atouts de ces territoires notamment les talents humains de ces habitants. Il s'agit des ambassadeurs, qui représentent positivement les quartiers par leurs parcours et témoignages (entrepreneurs, citoyens, chef d'entreprises, élus, salariés, artistes, sportifs...). Ces ambassadeurs seront mis à l'honneur à travers une campagne de communication ponctuelle (marketing territorial), et des événements (MEL toi du Territoire).

Pour évaluer l'impact de ces actions, il s'agira de mener une enquête sur l'image perçue des quartiers, et de comparer sur plusieurs années le nombre d'entreprises implantées, d'acteurs économiques, de promoteurs.

2. Partenariat / pilotage

Action en cours de réalisation portée par la DACI via le service Marketing Territorial Evènements Economiques avec articulations à mettre en place avec la direction de la communication.

MEL : Assistance à maîtrise d'ouvrage

Co-pilotage : MEL/Communes/Entreprises/Associations. Commission territoriale réunissant des collègues habitants, entreprises, associations, conseil Citoyens...

3. Calendrier

- 2020: Analyse des premiers chiffres d'implantation d'entreprises, habitants, promoteurs
- 2020: 1ère enquête sur l'image perçue des quartiers

Impact financier

a) Coût global estimé de l'action

195 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 3 000 euros ; 2019 : 20 000 euros ; 2020 : 20 000 euros ; 2021 : 8 500 euros

Gouvernance et Evaluation : deux conditions de réussite

2 engagements

- La gouvernance du plan d'actions
- Evaluer pour évoluer

La gouvernance du plan d'actions économie et emploi

Constat

Devenue pilote du contrat de ville en 2014 par la loi, la MEL a mis en place une gouvernance devant permettre un meilleur pilotage de son action et assurer une meilleure coordination entre les différents partenaires. Cette gouvernance est assise sur deux instances politiques (un comité de pilotage et un comité intercommunal) et une entité technique (le comité technique).

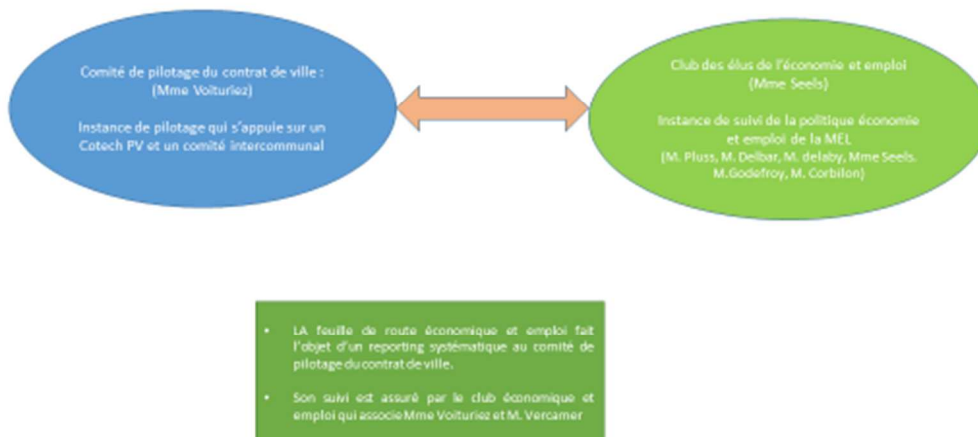
Le volet économie et emploi du contrat de ville qui est un axe de la politique de la ville conduite par la MEL devrait s'appuyer en terme de gouvernance sur l'organisation existante tout en renforçant son intervention sur le volet économie et emploi

Objectifs

- L'objectif est donc de mettre en place une gouvernance qui prend appui sur l'organisation existante en renforçant son intervention sur l'axe économie et emploi.
- Assurer l'animation territoriale grâce au travail mené avec le groupe d'acteurs économiques et emploi mis en place pendant l'élaboration de la feuille de route.

Proposition du Schéma de gouvernance

**UNE GOUVERNANCE DU PLAN QUI PREND APPUI SUR DES INSTANCES EXISTANTES...
... MAIS EN RENFORÇANT LEUR INTERVENTION**



Ces instances seront assistées techniquement par l'entité technique en charge du volet éco/emploi du contrat de ville.

Rôle de la gouvernance

- Assurer le pilotage du plan d'actions économie et emploi du contrat de ville
- Donner une visibilité forte à ce plan en étant garant de sa mise en œuvre, son animation, son suivi et de son évaluation
- Coopérer avec les différents acteurs du territoire pour accroître les chances de réussite de la feuille de route
- Pérenniser le groupe d'acteurs économie et emploi de la MEL mis en place lors du démarrage de la phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route
- Assurer un maillage territorial (Networking MEL)

Calendrier de mise en place de la gouvernance

- Consultation des élus concernés lors des phases de validation politique (Note au président le 15 mars, rencontre des élus le 26 mars, comité de pilotage du 20 avril 2018)
- Vote des élus au Conseil métropolitain du 15 juin 2018
- Mise en place de la gouvernance après le vote du plan d'actions au Conseil Métropolitain

Evaluer pour évoluer

Constat :

L'ambition à travers ce plan d'actions est d'intégrer l'évaluation comme un principe mais aussi une obligation. L'obligation de résultats nous amène à nous interroger en permanence sur les indicateurs de mesure d'impact de nos actions. C'est pourquoi, le plan d'actions est conçu sous forme de priorité et d'engagements mesurables. Ainsi, les 17 engagements de ce plan intègrent les indicateurs de mesure devant faciliter l'évaluation de la feuille de route.

Objectifs

- Faire un suivi annuel de chaque engagement de ce plan d'actions afin de permettre une mise en œuvre efficiente
- Mesurer à l'horizon 2021, l'impact global de cette politique publique métropolitaine de développement économique et d'emploi sur les habitants des quartiers prioritaires.

Modalités de mise en œuvre

- Le suivi et l'évaluation du plan d'action sont des missions de la gouvernance telle que précisé plus haut.
- Les services devront veiller à la mise en place du baromètre QPV et du suivi de cohorte dans le calendrier suivant :
 - A partir de 2018 : Mise en place d'un baromètre annuel économie et emploi des quartiers prioritaires de la MEL (26 quartiers)
 - 2021 : Evaluation globale de ce plan d'actions à travers chaque fiche action.
 - 2021 : Renforcer l'évaluation par un suivi de cohorte (direction évaluation des politiques publiques de la MEL)

Impact financier

a) Coût global estimé de l'action

20 000 euros

b) Financement MEL

2018 : 0 euros ; 2019 : 0 euros ; 2020 : 0 euros ; 2021 : 20 000 euros

Les grandes étapes de validation du plan d'actions économie et emploi pour les quartiers prioritaires

